

BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE NOVILLERS 14 juin 2026

Les places sont attribuées selon la date de l'inscription et des disponibilités restantes



A DEPOSER EN MAIRIE OU A RENVOYER PAR MAIL À :

cdf.novillers@gmail.com

Nom :

Prénom :

Pour les Professionnels Nom de la société :

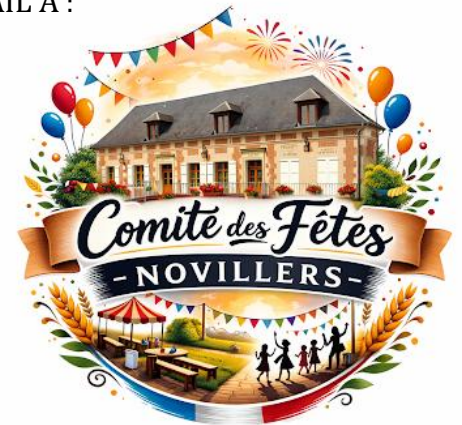
Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél Portable **obligatoire** :

E-mail **obligatoire** (*écrire très lisiblement*) :



CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE dimanche 7 juin 2026

Si désistement ou place disponible , possibilité de s'inscrire le Dimanche 14 juin à partir de 7H30 du matin

Particulier et professionnel :

Je réserve un emplacement de 3 mètres à **10€** + mètre(s) supplémentaire(s) à 3€
soit un total de 10 + = €

Le règlement est à effectuer

- par chèque
- espèces (**appoint**) à déposer en mairie les jours d'ouverture (pas dans la boîte aux lettres)

Je joins au règlement OBLIGATOIRE

- Copie carte d'identité (recto-verso) ou passeport
- Professionnel : photocopie Kbis obligatoire + copie carte identité recto verso du gérant de la société

Pas de Stand Alimentaire sans autorisation préalable du comité des fêtes

NOVILLERS, Le (date et signature)

Rue souhaitée (selon disponibilité):

Le comité des fêtes de NOVILLERS organise la brocante à NOVILLERS le dimanche 14 juin 2026 de 8h à 18h dans les rues du centre du village. Un plan détaillé indiquant votre emplacement vous sera envoyé après inscription, une semaine avant la brocante. Les organisateurs pourront accueillir les exposants dès 6h le 14 juin 2026. Vous voudrez bien prendre connaissance des quelques points suivants du règlement intérieur applicable tant aux particuliers qu'aux professionnels.

Règlement de la brocante de NOVILLERS 14 juin 2026

- Toutes les réservations doivent être intégralement réglées à l'avance, aucune réservation n'est faite par téléphone.
- Toute place réservée et non occupée sera réattribuée dès 7h30 le 14 juin. Aucun remboursement ne sera effectué
- Les places sont attribuées selon l'ordre de réception des bulletins d'inscription. Aucun métrage supplémentaire ne sera attribué sur place.
- En cas de désistement après le 07 juin 2026, les sommes versées ne sont pas restituées.
- Aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur après la prise de possession du stand
- N'oubliez pas de fournir une copie de votre pièce d'identité recto-verso avec votre fiche d'inscription.
- La vente d'objets ou de vêtements neufs est exclue sauf professionnel patenté inscrit au registre du commerce
- Les professionnels doivent fournir une photocopie du document officiel (Kbis) attestant de leur activité + photocopie de la pièce d'identité du gérant de la société.
- Tout stand à connotation politique ou religieuse n'est pas autorisé sur la brocante.
- La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.
- Le démontage des stands se fera à partir de 17H ou sera anticipé sur autorisation des organisateurs

Il est impératif de :

- De se conformer à l'arrêté municipal ainsi qu'au règlement de la manifestation. Respect du sens de circulation mis en place.
- Faire preuve de courtoisie
- Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Gendarmerie et des Forces de Police qui œuvrent pour la sécurité de tous.
- Respecter l'environnement de la commune qui vous accueille et le Code de la Route pour le stationnement
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure exigée pour la défense des consommateurs)
- Toute personne tenant un stand devra **impérativement reprendre tous ses invendus et déchets** (la commune n'a pas à supporter un excès de retrait d'encombrants). Un sac poubelle vous sera distribué dans la journée.
- En cas de circonstances très exceptionnelles (intempéries, événements climatiques, actes de terrorisme, confinement, interdiction de la manifestation due à la COVID) l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit à sa libre appréciation, soit sur injonction des autorités. Dans ce cas de force majeure, l'association remboursera 50% du montant de votre inscription.
- Se conformer à la Loi du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie concernant les ventes au déballage : Modifications apportées par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 réglementation des ventes au déballage. Les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage (brocante de grenier) en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés 2 fois par an au plus. **La signature de ce règlement vaut attestation sur l'honneur.**

J'atteste ne pas avoir participé à plus de 2 brocantes ou vide grenier en plus de celle-ci au cours de l'année civile. Je sollicite l'autorisation du Maire de NOVILLERS de participer, en qualité d'exposant, à la Brocante de NOVILLERS le Dimanche 14 juin 2026 organisée par le Comité des Fêtes de NOVILLERS et d'utiliser pour cette seule journée le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

- Je déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le règlement de la Brocante, déchargeant par la même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation.
- Je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui m'est consentie à titre personnel et individuel.
- Je suis responsable de mon stand et déclare renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de vol ou dégâts éventuels.

Fait à Le.....

Carte d'identité N°..... ou Passeport N°.....

Signature et date(lu et approuvé)